

Sommaire :

1. l'enjeu d'un scrutin
2. Consignes pratiques
3. Région ILE DE FRANCE Elections professionnelles Mardi 7 novembre
4. le 7 novembre votez et faites voter pour la Fsu)

TOS Elections au CTP au conseil régional

Mardi 7 Novembre

Assurer le succès des syndicats de la FSU

Conséquence du transfert des TOS des lycées : la région Ile de France voit son nombre d'agents plus que doublé (de 2500 à plus de 11000). La loi oblige donc la région à organiser des élections pour renouveler le comité technique paritaire et ouvrir un comité hygiène et sécurité pour les EPLE (lycées).

Ces élections auront lieu le mardi 7 novembre.

Nous attirons l'attention de tous les militants sur l'importance de ces élections pour le SNES et la FSU en Ile de France.

- ♦ **E**n 2003 nous nous sommes battus pour le maintien des missions et des personnels TOS à l'éducation nationale. Si nous n'avons pas eu gain de cause, nous avons obtenus la création de cadres d'emplois spécifiques qui peuvent garantir aux TOS leurs tâches éducatives au sein de la communauté scolaire.
- ♦ **L**es listes présentées par les syndicats de la FSU (UNATOS et SNETAP) portent cette orientation, elles refusent toute privatisation ou externalisation de mission et de service. Elles défendent en même temps, des revendications pour améliorer les conditions de travail des TOS.

De plus, notre représentativité FSU, et donc notre audience auprès du conseil régional seront ou non confortées par cette élection.

Pour cela nous te demandons un effort particulier à l'occasion de ces élections. Il est en particulier indispensable

- ♦ de discuter avec les personnels TOS pour leur montrer l'enjeu du vote pour les syndicats de la FSU
- ♦ de veiller à la régularité du vote avant , pendant et après le scrutin

voir consignes précises au verso

Consignes pratiques

1. Matériels disponibles:

- ◆ Les professions de foi et les listes doivent être affichées dans un endroit visible par les TOS. La liste UNATOS SNETAP est la liste N°1.
- ◆ Chaque agent doit recevoir un journal de 4 pages sous le routage « Unitaire Essonne » sur son lieu de travail d'ici le 25 octobre.
- ◆ S'il ne l'a pas reçu, voir dans cet envoi *le document paginé 3 à 6 Région ILE DE FRANCE Elections professionnelles Mardi 7 novembre* (également disponible sur site)
Le document paginé page 7 (*le 7 novembre votez et faites voter pour la Fsu*) peut être apposé sur le panneau syndical des TOS.

2. Le Vote

Dans chaque lycée il doit y avoir 2 bureaux de votes ouverts de 9h à 16h sans interruption:
Pour le CTP général enveloppes jaunes, bulletin de vote noir et blanc « CTP Général ».
Pour le CHS : enveloppes vertes, bulletin de vote noir et blanc « CHS ».

3. Dépouillement

Au moment où ce courrier est écrit, les chefs d'établissement n'ont toujours pas été destinataires d'une circulaire régionale sur l'organisation de l'élection. Cependant, nous pouvons déjà affirmer que :

- A partir de 16h, le président du bureau de vote communique le nombre de votants au bureau centralisateur.
- Le dépouillement ne sera autorisé qu'une fois que le conseil régional aura vérifié que le quorum (50%) est atteint sur l'ensemble du corps électoral. (il faut donc prévoir quelques heures d'attente...).

4) Délégués de liste établissements

ci joint mandat à compléter

ce mandat vous habilite à intervenir sur toutes les opérations de votes , avant , pendant , et après le scrutin, notamment :

- ◆ dès maintenant s'assurer que les personnels TOS ont bien reçu le quatre pages UNATOS
- ◆ à la rentrée de la Toussaint ,le 6 novembre, s'assurer que les chefs d'établissement ont bien reçu le matériel de vote , dans les cas contraire , nous en informer aussitôt
- ◆ le 7 novembre , pendant la journée , s'assurer de la régularité des opérations de vote
- ◆ le 7 novembre(fin après midi ou soir) , quand le dépouillement est autorisé par la région , s'assurer de la régularité des opérations de dépouillement ;

En cas de difficulté sur l'organisation du scrutin avant le 7 novembre ou le 7 novembre appeler la section académique du Snes au 08 11 11 03 84

Informations complémentaires sur site

www.versailles.snes.edu

avant rentrée de la Toussaint